Permis d'aménager de Marolles	
La commune de Marolles est concernée par un permis d'aménager délimités dans les informations surfaciques. Pour plus de renseignement il faut consulter le Service Urbanisme à la Cité Administrative 3 rue du Vieux Port, 51300 Vitry-le-François.	
Permis PA_352_17_B0001	*Validité jusqu'en 2027*